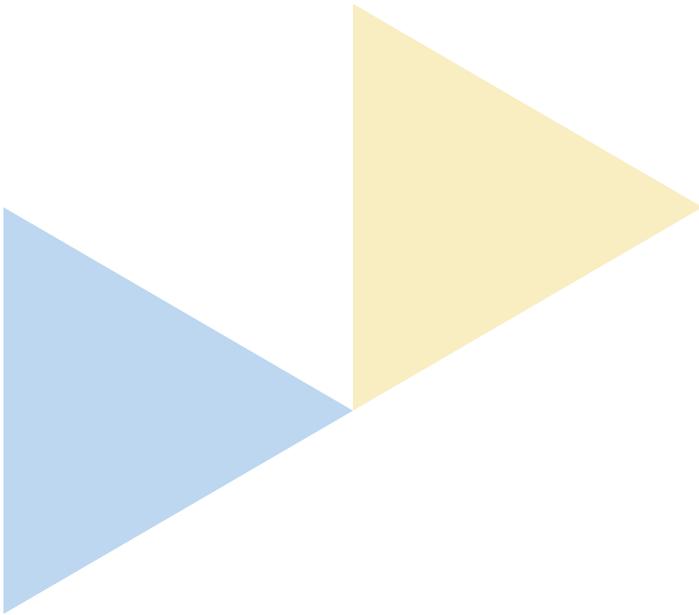


Vue d'ensemble



Un panorama de l'agriculture en France

La France est le premier producteur agricole européen et le deuxième producteur pour la pêche maritime. Le commerce extérieur des produits agricoles bruts et transformés reste structurellement excédentaire, même si le solde des échanges avec les seuls pays de l'Union européenne est devenu déficitaire depuis 2015.

L'emploi agricole et les exploitations poursuivent leurs transformations. L'emploi agricole continue de diminuer en France pour atteindre 2,7 % de l'emploi total en 2022. Les exploitants constituent toujours la majorité de l'emploi agricole, mais l'emploi familial dans les exploitations diminue au profit des salariés non familiaux. Par ailleurs, les exploitations sont moins nombreuses mais plus grandes et plus spécialisées. Les modes de production évoluent eux aussi, avec notamment une augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique (près de 11 % de la surface agricole utilisée en 2022).

Les résultats économiques des exploitations agricoles sont particulièrement sensibles aux aléas naturels et au contexte géopolitique et économique international. Les prix à la production notamment sont volatils, ce qui influe sur ce que rapporte la production vendue, mais aussi sur les prix d'achats des consommations intermédiaires (alimentation animale, énergie, etc.) nécessaires à la production agricole. Les situations économiques des exploitants agricoles sont très diverses. Les revenus agricoles varient en effet fortement selon les années et selon les spécialisations de la production. Les autres sources de revenus du ménage peuvent en partie atténuer la volatilité des résultats économiques tirés de l'activité agricole et les écarts entre spécialisations, mais une grande disparité de niveau de vie demeure parmi les ménages agricoles. En 2020, en prenant en compte l'ensemble du revenu disponible du ménage, 16 % des personnes résidant dans un ménage comprenant au moins un exploitant agricole vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, contre 14 % dans l'ensemble de la population.

Avec 88,2 milliards d'euros de productions animale et végétale en 2022, soit 18 % de la production de l'Union européenne (UE), la France est le premier producteur européen de produits agricoles bruts ► [fiche 1.1](#), devant l'Allemagne (14 %), l'Espagne et l'Italie (12 %) [[Eurostat, 2023](#)]. La structure de la production diffère entre ces quatre pays : la moitié de la production est d'origine animale en Allemagne, autour de 40 % en France et en Espagne, et un tiers en Italie. Si la France est chaque année le premier producteur végétal, elle partage la première place avec l'Allemagne pour la production animale selon les années.

Le chiffre d'affaires de la pêche maritime s'élève à 1,3 milliard d'euros en 2021 [[Agreste, 2024](#)], au deuxième rang de l'UE derrière l'Espagne.

Concernant l'industrie agroalimentaire, avec un chiffre d'affaires de 388,8 milliards d'euros en 2021, la France se situe au deuxième rang de l'UE derrière l'Allemagne. Elle représente 20 % du chiffre d'affaires agroalimentaire européen en 2020 [[Agreste, 2024](#)].

Agriculture et industries agroalimentaires : 3,5 % du PIB national, 5 % de l'emploi

L'agriculture (y compris sylviculture et pêche) et les industries agroalimentaires (IAA) représentent environ 3,5 % du PIB national (environ 1,6 % pour les produits bruts issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, et 1,9 % pour les activités de transformation réalisées par les IAA) [[Agreste, 2024](#)]. Après avoir fortement baissé, cette proportion est stable depuis le milieu des années 2000 et remonte légèrement en 2022, du fait de prix élevés pour les productions agricoles cette année-là [[Insee, 2023a](#)].

L'agriculture (y compris sylviculture et pêche) et les industries agroalimentaires pèsent pour 5,0 % de l'emploi total en France, en équivalent temps plein (ETP) ► **fiche 1.1**. L'emploi dans l'agriculture continue de diminuer : 2,7 % de l'emploi total en ETP en 2022 contre 3,4 % en 2010. L'emploi dans les IAA a baissé également sur longue période, comme l'emploi dans l'industrie dans son ensemble. Depuis 2000, il représente entre 2,2 % et 2,4 % de l'emploi total [Insee, 2023a].

Un solde commercial agricole structurellement excédentaire

La France est le troisième exportateur de produits agroalimentaires (produits agricoles bruts et transformés) de l'UE, et le cinquième exportateur mondial en 2021 (derrière les USA, le Brésil, les Pays-Bas et l'Allemagne) [Agreste, 2024]. C'est aussi un pays importateur, le troisième importateur de l'UE et le sixième importateur mondial en 2021 (derrière les USA, la Chine, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Japon).

Le solde des échanges commerciaux agroalimentaires est structurellement excédentaire (10,2 milliards d'euros en 2022) à la différence du solde des échanges commerciaux entre la France et l'étranger tous produits confondus, qui est déficitaire depuis le milieu des années 2000 ► **fiche 1.6**. C'est le troisième secteur économique présentant l'excédent commercial le plus élevé, derrière celui de l'industrie aéronautique et spatiale (23,5 milliards d'euros) et celui de la chimie, des parfums et cosmétiques (de l'ordre de 12 milliards d'euros). Le solde commercial agroalimentaire avec les seuls pays de l'UE est toutefois devenu déficitaire depuis 2015.

Le solde des échanges commerciaux des produits agricoles bruts (4,7 milliards d'euros en 2022), et plus encore le solde des échanges de produits transformés (5,5 milliards d'euros), sont structurellement excédentaires [Champagnol, 2023] ► **fiche 1.6**. Concernant les produits bruts, les échanges sont excédentaires avec l'UE, mais déficitaires avec les pays tiers. C'est l'inverse pour les échanges de produits transformés. Globalement, concernant les produits bruts, les échanges de céréales et d'animaux vivants sont excédentaires, et ils sont le plus souvent déficitaires pour les autres produits bruts, notamment les fruits et légumes et les produits de la pêche. Le solde des produits transformés est quant à lui très fortement excédentaire pour les boissons, surtout pour les vins et spiritueux, ainsi que pour les produits laitiers (notamment les fromages) ► **figure 1**. Il est en revanche

► 1. Solde des échanges commerciaux des produits agricoles bruts et transformés depuis 2000

	en millions d'euros				
Produits agricoles	2000	2010	2020	2021	2022
Céréales, oléoprotéagineux, légumes et autres cultures non permanentes	3 094	5 364	5 232	5 349	9 583
Fruits, plantes à boissons et autres cultures permanentes, plants	-1 475	-4 374	-4 617	-5 212	-5 618
Produits de l'élevage (animaux vivants, œufs, miel, etc.)	983	1 804	1 736	1 716	1 857
Produits sylvicoles	96	215	215	279	357
Pêche et aquaculture	-543	-1 185	-1 102	-1 334	-1 456
Ensemble des produits agricoles bruts	2 156	1 823	1 464	798	4 723
Viandes et préparations à base de viande	780	-558	-1 101	-1 284	-2 727
Produits préparés de la pêche	-1 574	-2 496	-3 085	-3 328	-4 226
Fruits et légumes	-1 097	-1 971	-3 292	-3 319	-3 667
Huiles et graisses	-1 496	-2 094	-2 012	-2 249	-2 813
Produits laitiers	1 947	2 889	2 961	2 920	2 340
Produits des céréales	677	917	392	630	630
Boulangerie-pâtisserie et pâtes	-262	-341	-377	-145	-154
Autres produits alimentaires	1 285	828	-41	-652	-647
Aliments pour animaux	654	1 032	1 194	1 384	1 679
Boissons	7 337	8 606	11 341	14 637	16 028
Tabacs	-1 112	-1 172	-1 292	-1 210	-955
Ensemble des produits agricoles transformés	7 139	5 640	4 689	7 384	5 488

Note : Les produits agricoles sont répertoriés selon la nomenclature CPF (Classification des produits française).

Lecture : Le solde des échanges commerciaux des produits agricoles bruts s'élève à 4 723 millions d'euros en 2022, celui des produits transformés à 5 488 millions d'euros.

Champ : France.

Source : Douanes, calcul SSP.

fortement déficitaire pour les produits transformés à base de fruits ou légumes et ceux à base de poissons, ainsi que pour les huiles et graisses. Le secteur des viandes, excédentaire jusqu'au milieu des années 2000, est déficitaire depuis.

Des importations nécessaires pour couvrir les besoins nationaux de certains produits

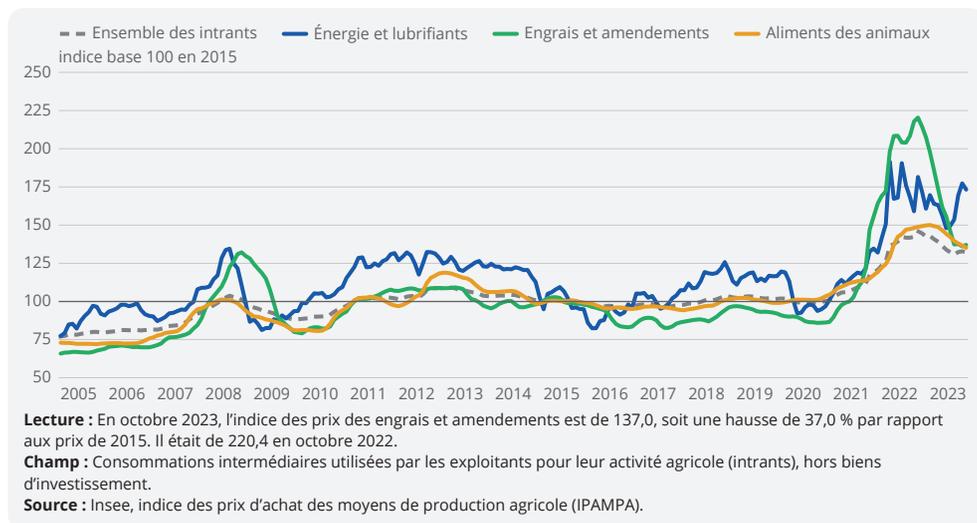
Certaines productions sont structurellement excédentaires (avec un **taux d'auto-provisionnement** supérieur à 1), tels les céréales, le sucre, le vin et les produits laitiers, qui sont largement exportés et contribuent fortement au solde positif des échanges agroalimentaires avec les autres pays [FranceAgriMer, 2023]. De fortes exportations peuvent aussi aller de pair avec de fortes importations pour la consommation intérieure, pour des produits à des stades de production différents. Ainsi, la France est productrice et exportatrice de blé dur, mais importe environ les deux tiers des pâtes alimentaires consommées sur le territoire. D'autres productions sont au contraire structurellement déficitaires, tels le riz, l'huile de palme, les fruits tropicaux et le soja, et ne suffisent pas aux besoins nationaux. Il ne s'agit pas exclusivement de productions nécessitant des climats peu ou pas présents en France. Certaines productions de climat tempéré sont aussi déficitaires, tels la viande ovine ou les fruits et légumes, que les Français consomment aussi en dehors des saisons habituelles de la production nationale ► **encadré 1**, ou les produits de la pêche.

Un secteur économique exposé à de nombreux aléas

Les volumes produits par les exploitations agricoles sont sensibles aux conditions climatiques. En 2016 par exemple, du fait de températures excessives en fin d'automne et de précipitations excessives au printemps, préjudiciables au développement du blé et favorables à celui des maladies [Ben-Ari *et al.*, 2018], les rendements du blé ont fortement chuté (-25 %), et avec eux le volume de la production. En 2021, un épisode de gel début avril après une floraison précoce a fortement entamé le potentiel de production des fruits d'été (cerise, abricot, pêche, etc.).

Le secteur agricole, outre des variations de volume, est aussi exposé à une forte volatilité des prix. Pour produire, les exploitants agricoles utilisent des intrants dont la variabilité des prix est à la fois forte et rapide ► **figure 2**. Pour certains intrants, le prix dépend fortement des conditions météorologiques, qui influent par exemple sur le coût de l'alimentation animale, en partie constituée de céréales. Dans une économie agricole fortement internationalisée, le prix des intrants peut aussi dépendre des

► 2. Évolution mensuelle des prix des intrants pour la production agricole depuis 2005



conditions géopolitiques (tension sur l'approvisionnement, embargo) qui peuvent faire varier le prix des céréales utilisées pour l'alimentation des animaux, ou le prix de l'énergie qui influe ensuite sur celui des engrais minéraux (dont la production nécessite notamment du gaz naturel). Comme le notent [Charrière et Sauvaget \(2023\)](#), « la hausse du prix des moyens de production est souvent forte les années de crise (crises financière et alimentaire en 2007/2008, faibles récoltes en 2011, crise sanitaire en 2020/2021, guerre en Ukraine en 2022). [...] L'accélération du prix des intrants en 2022 est en premier lieu la conséquence de la guerre en Ukraine, alors que la reprise économique mondiale post Covid de 2021 était déjà à l'origine d'une forte pression sur les marchés des engrais et de l'énergie. [...] Ensuite, les stocks limités et la réduction puis l'arrêt des approvisionnements en gaz russe, pèsent à la fois directement, comme intrants des exploitations agricoles, et indirectement comme éléments nécessaires à la fabrication des engrais azotés, dont les prix augmentent considérablement. Enfin, la forte demande mondiale en matières premières agricoles ainsi que les tensions à l'exportation des récoltes de céréales et oléagineux en 2022 autour de la mer Noire contribuent à la hausse également très élevée des cours de ces matières premières, entraînant celle, bien que plus limitée, des aliments pour animaux de ferme. »

Les prix à la production des produits agricoles, mesurés par les prix auxquels les exploitants agricoles vendent leurs produits au premier acheteur (coopératives, etc.), sont eux aussi très volatils ► [figure 3](#). Ils évoluent en fonction des coûts nécessaires à la production, mais aussi des tensions entre offre et demande et de la situation géopolitique.

► 3. Évolution du prix mensuel à la production des produits agricoles depuis 2005



Note : L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) permet de mesurer l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) suit l'évolution mensuelle des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole (intrants de production et dépenses d'investissement).

Lecture : En octobre 2023, l'indice des prix des produits agricoles à la production est de 133,3, soit une hausse de 33,3 % par rapport aux prix de 2015. Il était de 148,2 en octobre 2022.

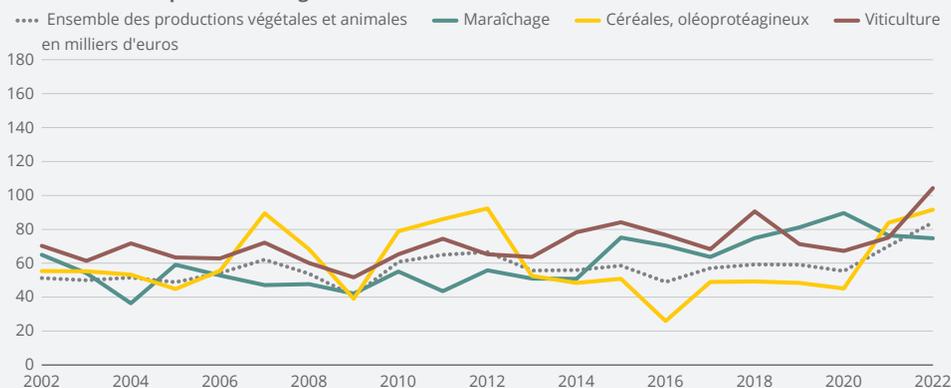
Sources : Insee, indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) ; Insee-Agreste, indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP).

Les résultats économiques des exploitations agricoles sont très variables d'une année à l'autre et selon les orientations de production

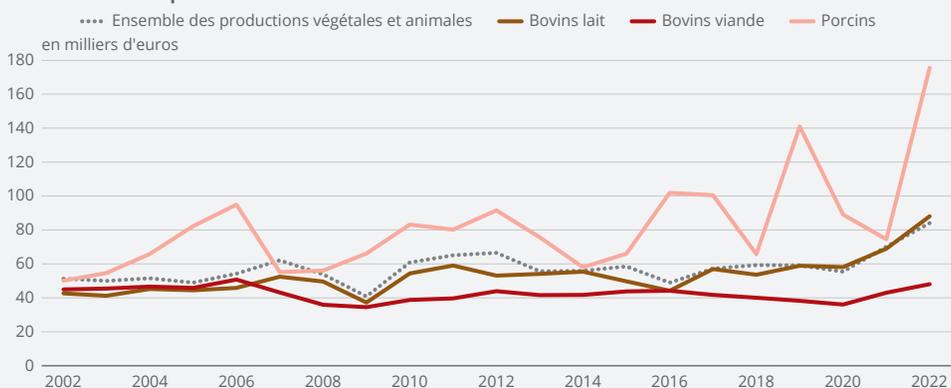
Les résultats économiques des exploitations agricoles dépendent donc fortement des contextes météorologiques et géopolitiques. L'**excédent brut d'exploitation (EBE)**, qui reflète la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité agricole, varie ainsi fortement selon les années ► [figure 4](#). En 2022, l'EBE s'établit à 115 700 euros en moyenne par exploitation agricole [[Devauvre, 2023](#)], soit 84 080 euros par exploitant (plusieurs exploitants peuvent gérer une même exploitation).

► 4. Excédent brut d'exploitation (EBE) par exploitant agricole depuis 2002, selon l'orientation de la production

a. Orientation de production végétale



b. Orientation de production animale



Note : Les exploitants agricoles sont comptés en équivalent temps plein (ETP).

Lecture : En 2022, toutes orientations de production confondues, l'EBE par exploitant agricole est en moyenne de 84 080 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2019, puis France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion depuis 2020.

Source : Agreste, RICA.

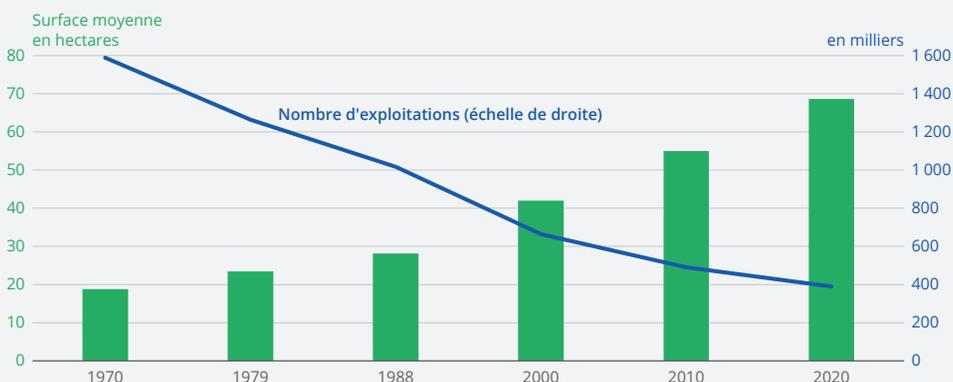
Il varie fortement selon la **taille économique de l'exploitation**, et sa spécialisation (**orientation technico-économique - Otex**). Les résultats économiques des exploitations agricoles sont plus élevés dans les grandes exploitations, et dans les exploitations orientées dans la production de grandes cultures (notamment céréales et oléoprotéagineux) : l'EBE médian y est en général plus élevé. Après remboursement des annuités d'emprunts et paiement des cotisations sociales des exploitants, le solde disponible par actif non salarié est de 49 580 euros par exploitant [Devauvre, 2023].

Ces résultats sont souvent volatils, notamment pour les céréales et oléoprotéagineux ainsi que les élevages de porc, dépendant notamment des conditions climatiques et des fluctuations des prix sur les marchés mondiaux ► **figure 4**.

Des exploitations de plus en plus grandes, et des structures d'entreprise qui ont évolué

La production agricole se concentre au fil des années au sein d'exploitations moins nombreuses et plus grandes [Depuyrot, Hugonnet, 2024, dans cet ouvrage ; Forget *et al.*, 2019] ► **figure 5**. En 2020,

► 5. Nombre d'exploitations et surface agricole utilisée (SAU) moyenne, selon les années



Lecture : En 2020, les 390 000 exploitations agricoles de France métropolitaine ont en moyenne une surface agricole utilisée (SAU) de 68,6 hectares.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, recensements agricoles.

390 000 exploitations ont été recensées en France métropolitaine, contre 490 000 en 2010 et 664 000 en 2000 [Barry, Polvêche, 2022] ► **fiche 2.3**. Leur taille s'élève en moyenne à 69 hectares (ha) de **surface agricole utilisée (SAU)**, contre 55 ha en 2010 et 42 ha en 2000. Le rythme de baisse du nombre des exploitations s'est toutefois ralenti : -2,3 % par an en moyenne entre 2010 et 2020, contre -3,0 % par an entre 2000 et 2010. Il en est de même pour la hausse des surfaces moyennes : +2,2 % contre +2,7 %. Par ailleurs, les exploitations ont tendance à davantage se spécialiser. Les exploitations en polyculture-polyélevage continuent ainsi leur décline : elles représentent 10 % des exploitations en 2020, contre 12 % en 2010 et 15 % en 2000 [Agreste, 2024]. La spécialisation en grandes cultures s'accroît en revanche : 29 % des exploitations en 2020, contre 24 % en 2010, suivie par la viticulture (15 % contre 14 %).

Les formes juridiques continuent d'évoluer. Les entreprises individuelles restent majoritaires, mais diminuent : 58 % des exploitations en 2020, contre 70 % en 2010 ► **fiche 2.4**. Les formes sociétaires se développent donc. Il s'agit le plus souvent d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL, 19 % des exploitations), ou de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC, 11 %), où tous les associés sont des exploitants. Les grandes exploitations privilégient les formes sociétaires.

Les exploitants sont de plus en plus âgés : 25 % ont 60 ans ou plus en 2020, contre 20 % en 2010 [Barry, 2022] ► **fiche 2.7**. La question de la succession se pose donc. Parmi les exploitations avec au moins un exploitant de 60 ans ou plus en 2020 (27 % des exploitations), 34 % ne prévoient pas de changer d'exploitants dans les trois ans, 20 % seraient reprises par un membre de la famille, 6 % par une autre personne, et 6 % seraient absorbées par une ou plusieurs autres exploitations (dans le cadre d'un agrandissement) [Barry, 2022]. Dans le tiers restant des cas, les exploitants ne savent pas encore ce que deviendra leur exploitation.

Le modèle de l'exploitation familiale cède du terrain

Le modèle de l'exploitation familiale laisse place progressivement à d'autres formes d'organisations [Forget et al., 2019]. Reprendre la ferme des parents reste la situation la plus fréquente, mais l'installation hors cadre familial se développe : en 2020, 61 % des exploitations avec un chef d'exploitation installé après 2010 ont à leur tête un chef qui a repris l'exploitation familiale, contre 77 % de celles avec un chef installé avant 2010 ► **fiche 2.8**.

L'emploi agricole s'est réduit et il s'est aussi transformé [Barry, 2022 ; Givois, 2022] ► **fiche 2.5**. Les exploitants (et co-exploitants dans les formes sociétaires) constituent toujours la plus grande part du travail agricole (près de 60 % des emplois en équivalent temps plein (ETP) en 2020 comme

en 2010), tandis que l'emploi familial, fréquent dans les exploitations, diminue au profit de salariés permanents non familiaux. Dans les ménages agricoles, il est fréquent que l'un des conjoints travaille en dehors de l'exploitation, et hors activité agricole, ce qui permet de diversifier les sources de revenus ► **encadré 2**.

Le travail saisonnier est par ailleurs fréquent dans l'agriculture (11 % des ETP agricoles, en 2020 comme en 2010), notamment en cultures fruitières (où 41 % des ETP en 2020 sont des saisonniers), en maraîchage et horticulture (26 %), et viticulture (16 %) [Givois, 2023] ► **fiche 2.5**.

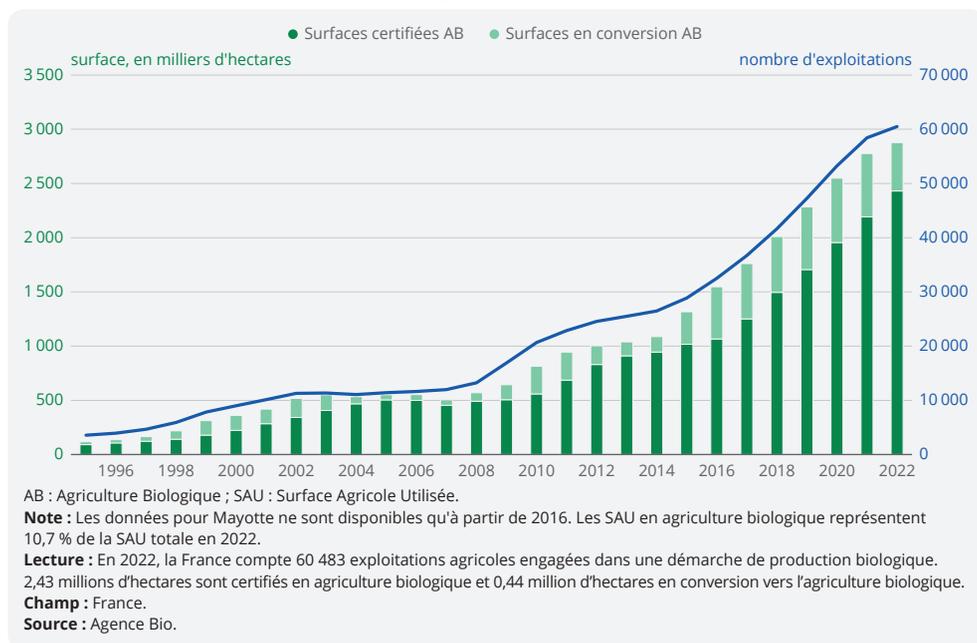
L'activité agricole est associée à des conditions de travail spécifiques ► **fiche 2.6** : salariés agricoles et chefs d'exploitation travaillent davantage en position debout ou dans des postures fatigantes ou pénibles que les autres salariés et indépendants, ils portent plus souvent des charges lourdes et subissent davantage de secousses ou vibrations. Ils sont aussi davantage exposés à des risques physiques liés notamment au bruit intense ou aux poussières. Les exploitants travaillent fréquemment les week-ends ou sans s'accorder de jours de repos pendant 48 heures consécutives. Ils sont nombreux à travailler au-delà de 40 heures par semaine.

Les exploitants agricoles sont de plus en plus diplômés : en 2020, 55 % d'entre eux ont au moins le baccalauréat et 27 % un diplôme de l'enseignement supérieur [Agreste, 2023] ► **fiche 2.7**, contre respectivement 38 % et 17 % en 2010 [Forget et al., 2019 ; Agreste 2023].

Les pratiques culturales face aux enjeux de la transition écologique

Les écosystèmes agricoles rendent de nombreux services aux agriculteurs et à la société. Cependant, les activités agricoles fragilisent aussi ces écosystèmes. L'agriculture est le premier émetteur d'ammoniac dans l'air et les intrants agricoles peuvent être des sources de pollution des eaux et des sols [Antoni et al., 2024, dans cet ouvrage]. Restrictions d'eau et risques climatiques causent à leur tour des pertes de rendement agricole. Conscients des enjeux, les agriculteurs s'engagent de plus en plus vers des pratiques agricoles plus soucieuses de l'environnement : 36 000 exploitations sont certifiées à Haute Valeur Environnementale au 1^{er} janvier 2023 et plus de 60 000 exploitations sont engagées dans une démarche de production dite biologique (soit 14 % des exploitations), un nombre multiplié par 2,5 en dix ans [Agence Bio, 2023] ► **figure 6**. La part de la surface agricole conduite en

► 6. Surface cultivée en agriculture biologique et nombre d'exploitations depuis 1995



agriculture biologique augmente et représente désormais 11 % de la surface agricole utilisée (SAU). Les exploitations en agriculture biologique sont plus petites que celles en agriculture conventionnelle. Elles affichent généralement des résultats économiques par unité de production (hectare ou unité de cheptel) supérieurs [Devauvre, 2024, dans cet ouvrage] mais les résultats économiques par exploitant ne le sont pas toujours, du fait de la plus petite taille des exploitations.

D'autres pratiques ont également évolué, notamment le recours aux produits phytosanitaires. En arboriculture (vergers) notamment, la quantité moyenne de substances actives appliquée par hectare a baissé de 15 % entre 2012 et 2018 [Espinosa, 2023]. Au sein de ces substances actives, la quantité de celles issues de produits de biocontrôle (produits phytopharmaceutiques utilisant des mécanismes naturels) a augmenté, pour devenir majoritaire en 2018. Dans le même temps, les quantités appliquées de substances actives classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ont diminué de 29 %. Ces évolutions s'expliquent notamment par le retrait sur le marché d'un certain nombre de produits particulièrement toxiques pour la santé et par l'augmentation du recours à des produits de biocontrôle.

Les aléas climatiques, les vagues de chaleur et les épisodes de sécheresse renforcent la problématique de l'accès et de la consommation d'eau pour l'agriculture, essentiellement consacrée à l'irrigation des cultures (et dans une moindre mesure à l'abreuvement des animaux ou au nettoyage des installations) ► **fiche 4.2**. La consommation d'eau varie quant à elle selon les années, en fonction des conditions climatiques. La gestion de l'eau, et plus globalement l'adaptation des cultures et pratiques face aux conséquences du changement climatique, sont ainsi un enjeu important des années à venir pour l'agriculture. ●

► Encadré 1 – Plus de 20 % des dépenses de consommation des ménages pour l'alimentation

Les ménages consacrent en moyenne autour de 21 % de leurs dépenses de consommation à l'achat de produits alimentaires (y compris boissons et restauration hors domicile), proportion relativement stable depuis la fin des années 1990. Un quart des dépenses alimentaires est consacré à la restauration hors domicile (restaurant, cantine, etc.) [Insee, 2023a].

La structure des dépenses de consommation à domicile par grands groupes de produits a évolué lentement ces dix dernières années [Samson, 2024, dans cet ouvrage]. La viande représente toujours le principal poste de dépenses en produits alimentaires pour la consommation à domicile. D'après l'Insee, les ménages y consacrent 19 % de leur budget alimentaire en 2022 (viandes y compris plats préparés) devant les produits du rayon « pains et céréales » (17 %, y compris pâtes alimentaires, riz, etc.), les produits laitiers et les boissons alcoolisées (11 % à 12 % chacun), les légumes (9 %, frais ou préparés), les fruits et les produits sucrés (7 % chacun) [Insee, 2023a]. La part du budget alimentaire consacré à la viande toutefois diminue en dix ans (-3 points), tandis qu'augmentent celles des « pains et céréales » (+3 points), des légumes (+2 points) et des fruits (+1 point). Les évolutions sont plus marquées en volume, avec notamment -6 % en dix ans sur la consommation de viande et de produits laitiers [Insee, 2023a].

Le choix des produits dans chaque catégorie alimentaire est assez sensible au prix. Si le porc reste en tête des viandes les plus consommées (38 % du volume de viande consommée en 2022 à domicile ou hors domicile), le poulet dépasse pour la première fois en 2022 la consommation de viande bovine (26 %) [SSP-FranceAgrimer, 2023]. En 2022, dans un contexte de forte inflation, les ménages privilégient des viandes moins onéreuses (volailles plutôt que viande bovine), malgré une hausse de prix plus marquée en 2022 pour la viande de poulet. La quantité de biens alimentaires achetés par les ménages est en forte baisse depuis fin 2021, mais en hausse en valeur du fait de l'inflation [Insee, 2023b]. Mi-2023, la moitié des ménages disent avoir changé leurs habitudes alimentaires sur un an du fait de l'inflation : ils ont changé de gamme de produits (17 %), ont consommé moins (14 %), ou ont diversifié les lieux d'achat (12 %).

► Encadré 2 – Une forte dispersion dans les revenus et niveaux de vie des ménages d'exploitants agricoles

Niveau de vie des ménages d'exploitants agricoles : de quoi parle-t-on ?

Au sein des ménages agricoles, l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et de leur famille. En prenant en compte l'ensemble des ressources financières des exploitants agricoles et des personnes qui résident habituellement avec eux, déduction faite des impôts directs payés par les ménages, le **revenu disponible** des **ménages d'exploitants agricoles** (ménages dont un des membres est exploitant tel que défini au recensement agricole) s'élève en 2020 à 49 600 euros en moyenne. Il provient à hauteur d'un tiers de revenus tirés de l'exploitation agricole (au sens des bénéficiaires agricoles déclarés pour l'impôt sur le revenu). Un peu moins de la moitié (45 %) du revenu disponible provient d'autres revenus d'activité professionnelle (essentiellement des revenus d'activité salariée, perçus par l'exploitant ou les autres membres de son ménage) et un cinquième (22 %) de revenus du patrimoine (par exemple des loyers de terres louées). Viennent ensuite les ressources en provenance de pensions (15 %), notamment de retraite, les agriculteurs étant souvent âgés, et des prestations sociales à hauteur de 4 % [Givois, 2024]. De ces ressources, sont retirés les impôts directs, qui pèsent pour 19 % du revenu disponible¹.

Parmi les personnes appartenant à un ménage d'exploitants agricoles, une sur deux a un **niveau de vie par unité de consommation (UC)** inférieur à 22 800 euros en 2020 ► **figure A**. Les niveaux de vie varient fortement selon les ménages : 10 % des personnes dans un ménage d'exploitants agricoles ont un niveau de vie inférieur à 10 900 euros par UC et 10 % un niveau de vie supérieur à 44 600 euros par UC. 16 % des personnes résidant dans un ménage d'agriculteurs sont en situation de **pauvreté monétaire**, au sens où le niveau de vie de leur ménage est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce taux est de 14 % pour l'ensemble des personnes résidant en France, dans un ménage d'exploitants agricoles ou non.

A. Niveau de vie et pauvreté monétaire des personnes au sein des ménages d'exploitants agricoles, selon la taille économique de l'exploitation en 2020

Taille des exploitations	Répartition des ménages (en %)	Répartition des personnes (en %)	Niveau de vie des personnes (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté monétaire (en %)
			1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)		
Micros	24	21	11 300	22 300	39 900	3,5	15,4
Petites	24	24	9 200	20 300	39 800	4,3	22,8
Moyennes	27	28	10 700	22 300	43 200	4,0	17,1
Grandes	25	28	13 600	26 900	54 800	4,0	9,8
Ensemble	100	100	10 900	22 800	44 600	4,1	16,2

Lecture : En 2020, les ménages agricoles sur une grande exploitation représentent 25 % de l'ensemble des ménages agricoles et les personnes résidant dans ces ménages 28 % de l'ensemble des personnes vivant dans un ménage agricole. La moitié des personnes dans un ménage agricole sur grande exploitation ont un niveau de vie en 2020 inférieur à 26 900 euros par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages fiscaux ayant un revenu disponible positif en 2020 et dont au moins un membre est exploitant au sens du recensement agricole.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

De fortes disparités selon les spécialisations agricoles et au sein des spécialisations

Comme les revenus d'activité agricole, le niveau de vie des ménages d'exploitants et le taux de pauvreté monétaire varient fortement selon la spécialisation des exploitations ► **figure B**.

Le taux de pauvreté monétaire est le plus élevé chez les ménages avec un exploitant spécialisé dans l'élevage d'ovins-caprins, de bovins viande, ou dans le maraîchage et l'horticulture : un quart des personnes de ces ménages agricoles sont pauvres selon cet indicateur. Il est moindre pour les personnes des ménages agricoles dont l'activité est la viticulture ou les grandes cultures (12 %).

Le niveau de vie des ménages d'exploitants agricoles varie fortement selon la spécialisation des exploitations, mais aussi au sein de chaque spécialisation. La dispersion des niveaux de vie est

¹ Par construction, la somme des parts des différentes ressources rapportées au revenu disponible excède 100 %, mais est bien ramenée à 100 % une fois déduits les -19 % que représentent les impôts.



particulièrement forte parmi les ménages avec un exploitant à la tête d'une exploitation spécialisée dans le maraîchage ou l'horticulture : au sein de ces spécialisations, les 10 % des ménages les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 48 900 euros par UC en 2020, soit un montant près de 6 fois plus élevé que celui des 10 % les moins aisés, qui ont un niveau de vie inférieur à 8 900 euros par UC.

B. Niveau de vie et pauvreté monétaire des ménages d'exploitants agricoles, selon la spécialisation de l'exploitation (Otex) en 2020

Orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex)	Répartition des ménages (en %)	Répartition des personnes (en %)	Niveau de vie (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté monétaire
			1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)		
Viticulture	13	13	12 700	27 100	58 300	4,6	11,5
Grandes cultures	27	26	12 300	25 700	51 200	4,2	12,2
Porcins, volailles	5	5	11 900	23 900	45 400	3,8	13,5
Bovins lait	12	13	11 500	22 000	36 900	3,2	15,1
Fruits, autres cultures permanentes	4	3	10 400	23 700	48 700	4,7	17,6
Polyculture, polyélevage	11	12	10 400	22 300	41 400	4,0	17,7
Bovins mixte	3	3	10 700	20 800	35 200	3,3	17,8
Bovins viande	13	12	9 700	19 500	33 600	3,5	21,5
Ovins, caprins, autres herbivores	9	9	9 100	19 600	35 500	3,9	23,6
Maraîchage, horticulture	4	4	8 900	20 600	48 900	5,5	24,9
Ensemble des ménages agricoles	100	100	10 900	22 800	44 600	4,1	16,2

Lecture : Parmi les personnes vivant dans un ménage agricole dont l'exploitant est spécialisé en maraîchage ou horticulture, les 10 % les moins aisés ont un niveau de vie en 2020 inférieur à 8 900 euros par unité de consommation (UC), tandis que les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 48 900 euros par UC.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages fiscaux ayant un revenu disponible positif en 2020 et dont au moins un membre est exploitant au sens du recensement agricole.

Sources : Agreste, recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le niveau de vie augmente avec la taille des exploitations, sauf pour les microexploitations

Le niveau de vie des ménages agricoles augmente, et le taux de pauvreté monétaire baisse, avec la taille économique des exploitations : 23 % de personnes pauvres parmi celles vivant dans un ménage d'exploitants agricoles lorsque l'exploitant est à la tête d'une **petite exploitation**, 17 % si elle est de taille **moyenne**, et 10 % s'il s'agit d'une **grande exploitation**. Les ménages d'exploitants de très petites exploitations, les **microexploitations**, font exception : leur taux de pauvreté atteint 15 %, plus proche de la situation des exploitants d'une moyenne ou grande exploitation que de celle des exploitants des petites exploitations ► **figure A**.

Dans les ménages exploitant des microexploitations, le niveau de vie est à la fois plus élevé que dans les petites et la composition des ressources est très différente : 4 % seulement du revenu disponible provient des bénéficiaires agricoles, contre 20 % pour les ménages sur de petites exploitations, et la part des pensions (notamment retraites) y est en revanche bien plus élevée : 33 % contre 16 %. La part des autres ressources (revenus d'autres activités professionnelles et revenus du patrimoine) y est identique. Ces microexploitations peuvent correspondre à une activité agricole en complément d'autres revenus d'activité ou des pensions de retraite pour des exploitants agricoles âgés ayant conservé une petite activité sur l'exploitation.

Outre les questions de revenu des ménages d'exploitants agricoles, dont la rémunération tirée du patrimoine, peut être examiné aussi le patrimoine en tant que tel (les terres en propriété, les bâtiments, etc.), qui n'entre pas dans les indicateurs de niveaux de vie analysés ici. L'activité agricole nécessite du capital, et de ce fait, le patrimoine des ménages d'agriculteurs peut être élevé [Badufle, 2021 ; Jeanneaux, Velay, 2021]. En 2018, la moitié des ménages dont la personne de référence est un exploitant agricole en activité avait un patrimoine supérieur à 438 000 euros (nets des emprunts personnels ou professionnels), alors que la médiane du patrimoine net est de 117 000 euros pour l'ensemble des ménages résidant en France [Insee, 2021].

Auteur :

Samuel Givois (Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)

Autrice :

Isabelle Robert-Bobée (Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)

► Définitions

Le **taux d'auto-provisionnement** est le ratio entre la production et la consommation intérieure dans son ensemble – alimentation humaine, animale et industrie de transformation.

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est la somme de la valeur ajoutée (production diminuée des consommations intermédiaires) et des subventions d'exploitation de laquelle on déduit les charges salariales, les impôts et les charges de fermage. Il permet de rémunérer les exploitants, rembourser les annuités d'emprunts et constituer une réserve pour l'autofinancement.

La **taille économique d'une exploitation** est appréhendée à partir de sa production brute standard (PBS). Les **microexploitations** ont une PBS inférieure à 25 000 euros ; les **petites**, entre 25 000 et 100 000 euros ; les **moyennes**, entre 100 000 et 250 000 euros et les **grandes** plus de 250 000 euros.

L'**orientation technico-économique des exploitations (Otex)** est le classement des exploitations selon leur(s) production(s) principale(s) en fonction des productions brutes standard (PBS) relatives aux différentes orientations pratiquées.

La **surface agricole utilisée (SAU)** comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant de calculer leur **production brute standard (PBS)**. Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et les rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent, hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible. Ces coefficients sont volontairement structurels, calculés en moyenne sur cinq années.

Les **ménages d'exploitants agricoles** regroupent les exploitants agricoles et l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec eux dans le même logement. Les revenus agricoles correspondent aux bénéfices agricoles, qui peuvent également être des déficits (revenus agricoles négatifs).

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (comme l'impôt sur le revenu).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**, qui vaut 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour celles de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Une personne est considérée comme **pauvre** lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des résidents en France. Il s'agit de pauvreté dite monétaire, car appréhendée à partir des revenus financiers.

► Pour en savoir plus

- **Agreste** Graph'Agri 2023, janvier 2024.
- **Agence Bio**, Chiffres clés, 2023.
- **Agreste**, « Les traitements phytosanitaires », Viz'Agreste.
- **Agreste**, « Actes du Colloque – Tendances et enjeux de l'agriculture française – Recensement agricole 2020 », Actes du colloque du 18 octobre 2022, Agreste Les Dossiers n° 5, Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, novembre 2023.
- **Antoni V., Cerisier-Auger A., Coulmin A., Dossa-Thauvin V., Eumont D., Hardelin J., Joassard I., Le Moullec A., Obiang Ndong G., Parisse S., Tromeur É.**, « L'agriculture face aux enjeux environnementaux », *in* Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Badufle M.**, « Petites entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles : un revenu brut plus important que dans les autres secteurs », Agreste Primeur n° 7, décembre 2021.
- **Barry C.**, « Recensement agricole 2020 – Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un senior », Agreste Primeur n° 10, juillet 2022.
- **Barry C., Polvéche V.**, « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM », Agreste Primeur n° 13, octobre 2022.
- **Ben-Ari T., Boé J., Ciais P., Lecerf R., Van der Velde M., Makowski D.**, « Causes and implications of the unforeseen 2016 extreme yield loss in the breadbasket of France », *Nature Communications*, Inrae, avril 2018.
- **Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A.**, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee première n° 1876, octobre 2021.
- **Champagnol T.**, « Commerce extérieur agroalimentaire – En 2022, l'excédent agroalimentaire atteint son plus haut niveau depuis 2013, bénéficiant de la forte hausse des prix des céréales », Agreste Synthèses conjoncturelles n° 402, avril 2023.
- **Charrière P., Sauvaget T.**, « Intrants agricoles – En 2022, une hausse historique du prix des intrants », Agreste Synthèses conjoncturelles n° 403, avril 2023.
- **Depeyrot J.-N., Hugonnet M.**, « 1970-2020 : des exploitations agricoles moins nombreuses, plus grandes et davantage spécialisées que les territoires », *in* Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Devauvre N.**, « Les exploitations agricoles biologiques : des structures plus petites et économiquement plus performantes à taille donnée », *in* Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Devauvre N.**, « Résultats économiques des exploitations en 2022 – 2022 : une seconde année consécutive de hausse des résultats économiques pour les exploitations agricoles », Agreste Primeur n° 14, décembre 2023.
- **Espinosa M.**, « Enquête pratiques culturales en arboriculture – Moins de substances actives utilisées en arboriculture entre 2012 et 2018 », Agreste Primeur n° 11, juin 2023.
- **Eurostat**, Compte économique de l'agriculture, téléchargement du 01/09/2023.
- **Forget V., Hérault B., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R.**, « Actif'Agri : transformations des emplois et des activités en agriculture », Centre d'études et de prospective Analyse n° 145, Ministère en charge de l'agriculture, novembre 2019.
- **FranceAgriMer**, « Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan », mars 2023.
- **Gambino M., Laisney C., Vert J. (coord.)**, « Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs », Centre d'études et de prospective, Ministère chargé de l'agriculture, La Documentation française, 2012.
- **Givois S.**, « Niveau de vie et pauvreté monétaire au sein des ménages agricoles en 2020 : une situation contrastée selon les filières de production », Agreste Primeur à paraître en 2024.
- **Givois S.**, « Estimation d'emploi agricole ; emploi 2021 et estimations provisoires 2022 », Agreste Les Dossiers n° 3, juillet 2023.
- **Givois S.**, « RA 2020 - Main-d'œuvre et externalisation des travaux : le volume de travail des salariés permanents non familiaux augmente de 8 % en dix ans », Agreste Primeur n° 11, juillet 2022.
- **Insee**, « Point de conjoncture du 7 septembre 2023 », septembre 2023b.
- **Insee**, « Comptes nationaux annuels - base 2014 », Insee résultats, mai 2023a.
- **Insee**, fiche « Patrimoine net des ménages », *in* Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Jeanneaux P., Velay N.**, « Capitalisation du revenu agricole et formation du patrimoine professionnel des exploitants agricoles », Économie rurale n° 378, pages 97-117, 2021.
- **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**, « Résultats du commerce extérieur en 2022 », synthèses, février 2023.
- **Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM)**, rapport au parlement, 2022.
- **Pollet P.**, « De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole », *in* Trente ans de vie économique et sociale, coll. « Insee référence », édition 2014.
- **Samson C.**, « Entre 2009 et 2019, la part du budget alimentaire des ménages consacrée aux produits carnés recule », *in* Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **SSP-FranceAgriMer**, « La consommation de viande en France en 2022 », Agreste Synthèses conjoncturelles n° 412, juillet 2023.